

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

Hôtel Sheraton du centre-ville de Toronto – 123, rue Queen Ouest,  
Toronto

N°	Cours	Horaire des cours	Frais
1	<b>CSPAAT – Retour au travail</b>	Le mardi de 13 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>235 \$</b>
2	<b>Formation pour les membres des conseils exécutifs des sections locales</b> a) Éléments indispensables pour le leadership b) Éléments indispensables pour assurer des syndicats inclusifs c) Secrétaire-archiviste d) Procédure d'assemblée	Le mardi de 13 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>235 \$</b>
3	<b>Santé et sécurité Niveau I</b>	Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>185 \$</b>
4	<b>Santé et sécurité Niveau II - Comités</b>	Les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>185 \$</b>
5	<b>Introduction à la santé et à la sécurité (en français)</b>	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
6	<b>CSPAAT Niveau 1</b>	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>160 \$</b>
7	<b>CSPAAT Niveau 2</b>	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>160 \$</b>
8	<b>Éléments financiers indispensables et dirigeants financiers (2 groupes)</b>	Le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
9	<b>Introduction au travail de délégué syndical (2 groupes)</b>	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
10	<b>Les femmes prennent la parole</b>	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
11	<b>Série de cours pour les délégués syndicaux 1</b> a) Comprendre la santé mentale b) Des lieux de travail psychologiquement sûrs c) Créer des milieux de travail adaptés	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
12	<b>Série de cours pour les délégués syndicaux 2</b> a) Traitement des griefs b) Représentation des membres devant la direction c) Créer des lieux de travail sans harcèlement	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>
13	<b>Série de cours pour les délégués syndicaux 3</b> a) Compétences en résolution de conflits pour les délégués syndicaux b) Mesures disciplinaires et congédiement c) Contrer le racisme	Le samedi de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	<b>115 \$</b>



## **Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023**

**Des frais de 50 \$ pour inscription tardive seront facturés à chaque personne qui s'inscrit après le 10 février 2023.**

**Des frais supplémentaires de 135 \$ sont facturés aux personnes provenant d'une section locale non affiliée au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.**

**Pour la description complète des cours, allez à <https://cupe.on.ca/fr/event/seance-de-formation-du-printemps-2023/> ou consultez les pages 3 à 9.**

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### **VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :**

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à [Séance de formation du printemps 2023 – SCFP-Ontario](#).
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation du printemps ».
- Cliquez sur l'onglet « Inscription des délégués » et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique. On communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer les renseignements nécessaires.
- Si vous êtes dans l'impossibilité de faire l'inscription en ligne, veuillez communiquer avec Winnie Lau par téléphone (905 739-9739, poste 610) ou par courriel ([wlau@cupe.on.ca](mailto:wlau@cupe.on.ca)).

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU PRINTEMPS DU SCFP-ONTARIO :**

- Tous les cours se terminent le **dimanche 26 février 2023, à 12 h 30**. Veuillez prendre des arrangements pour retourner à la maison après 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début différeront selon le cours choisi.
- L'inscription se fait le **samedi 25 février 2023, de 7 h 30 à 9 h 00**, dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT et sur la santé et sécurité, ainsi que pour la formation pour les membres des conseils exécutifs (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire à **un seul** cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement (sauf indication contraire).
- **Le paiement pour les cours peut être fait par carte de crédit sur le lien pour l'inscription ou par chèque (à l'ordre de « CUPE Ontario »); veuillez noter que les frais d'inscription doivent être payés avant le début des cours.**
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Des frais supplémentaires de 135 \$ sont facturés aux personnes provenant d'une section locale non affiliée au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Des frais de 50 \$ pour inscription tardive seront facturés à chaque personne qui s'inscrit après le vendredi 10 février.
- Aucun remboursement après le 10 février.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour soins familiaux, de traduction en français, d'interprétation en ASL, ou si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez remplir le formulaire qui se trouve sur la page d'inscription en ligne.
- Veuillez vous inscrire avant le 10 février afin d'éviter de devoir payer des frais pour inscription tardive.

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### RÉSERVATIONS D'HÔTEL

On demande aux sections locales de faire **TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL** auprès de Voyages W.E. sur le lien pour l'inscription à

<https://wetravel.eventsair.com/cupe-on-spring-school-feb-2023>

*OU*

au numéro sans frais 1 888 676-7747 [veuillez mentionner la SÉANCE DE FORMATION DU PRINTEMPS DE 2023 au moment de réserver votre ou vos chambres].

**Tarif pour les chambres : 247 \$ en occupation simple / double plus les taxes, frais et droits.**

Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accommodement, veuillez en informer Voyages W.E. au moment de réserver votre ou vos chambres. Si vous avez des questions concernant votre réservation, envoyez un courriel à [events@wetravel.net](mailto:events@wetravel.net).

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### DESCRIPTION DES COURS

---

#### **1. CSPAAT – RETOUR AU TRAVAIL** (6 jours à compter du mardi 21 février, 13 h 00, jusqu’au dimanche 26 février, 12 h 30)

##### **Inscription au début du cours**

Ce cours est conçu pour les militants qui souhaitent devenir des spécialistes du retour au travail. Le matériel se concentre sur le processus qui consiste à aider les travailleurs blessés à retourner au travail le plus rapidement possible et de la façon la plus sécuritaire possible, avec dignité et en ayant la sécurité d’emploi. Le principal objectif est de changer le travail, pas le travailleur, et d’accommoder le travail que la personne occupait avant l’accident. Ce cours mettra à profit les connaissances que les participants ont acquises lors des niveaux précédents, mais les formera pour devenir des spécialistes du retour au travail rapide et sécuritaire et du retour sur le marché du travail. Les niveaux I et II sont des cours préalables. Il se peut également que vous deviez assister à des cours en soirée.

#### **2. FORMATION POUR LES MEMBRES DES CONSEILS EXÉCUTIFS** (6 jours à compter du mardi 21 février, 13 h 00, jusqu’au dimanche 26 février, 12 h 30)

##### **Inscription au début du cours**

##### **a) Éléments indispensables pour le leadership**

Qui suis-je en tant que dirigeant? Qui sommes-nous en tant que section locale? Comment cadrons-nous dans le mouvement plus large? Apprenez comment utiliser le pouvoir que vous confère votre poste élu pour obtenir du pouvoir et renforcer la solidarité au sein du syndicat, du mouvement syndical et de nos collectivités.

##### **b) Éléments essentiels pour assurer des syndicats inclusifs**

En tant que militants au sein de nos syndicats, nous demandons souvent pourquoi les membres ne participent pas davantage. Cet atelier pose une question différente : qui participe et qui ne participe pas et quelles pourraient être certaines des raisons? De quelle façon nos préjugés inconscients pourraient y contribuer? Comment pouvons-nous représenter les membres d’une façon qui incite les personnes qui sont en marge à participer et à voir le syndicat comme étant un endroit où elles veulent faire une différence?

##### **c) Secrétaires-archivistes**

Les secrétaires-archivistes jouent un rôle essentiel pour assurer des sections locales fortes. Apprenez comment :

- rédiger des procès-verbaux clairs et précis;
- organiser des dossiers;
- traiter la correspondance et la rédiger;
- communiquer de manière efficace avec les membres.

**REMARQUE :** Veuillez apporter les règlements de votre section locale, des modèles d’avis de réunions, des modèles de procès-verbaux de réunions des membres et un ordinateur portable ou une tablette (si vous en possédez un ou une) à l’atelier.

##### **d) Procédures d’assemblée**

Cet atelier concerne le respect des règles de procédure lorsqu’on préside des réunions syndicales. Apprenez ce qu’est le rôle du président et les différents éléments (motions, modifications, rappels au règlement, etc.). Vous aurez l’occasion de mettre en pratique les connaissances acquises.

**REMARQUE :** Veuillez apporter un exemplaire des règlements de votre section locale à l’atelier.

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### **3. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I (30 heures à compter du mercredi 22 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrit par les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail et il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. Le cours Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. **CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS CONJOINTS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208.** Il se peut également que vous deviez assister à des cours en soirée.

### **4. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU II (30 heures à compter du mercredi 22 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

Dans le cadre de ce programme, les participants apprennent à mieux comprendre leurs droits légaux et leurs responsabilités en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de la santé et de la sécurité. Un point important à cette discussion, ce sont les techniques et les connaissances nécessaires pour effectuer des inspections des lieux de travail et des enquêtes sur les incidents et les maladies. Des compétences essentielles en matière de recherche sont également examinées afin d'aider les membres des comités à diriger des initiatives proactives visant à éliminer ou à contrôler l'exposition aux dangers en milieu de travail. Cours préalable : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail Niveau I. **CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

### **5. INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ (EN FRANÇAIS) (30 heures à compter du mercredi 22 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

Ce cours sert d'introduction au monde de la santé-sécurité et explore différents concepts de base dont :

- l'identification des dangers;
- la hiérarchie des contrôles;
- le rôle fondamental des comités de santé-sécurité;
- les notions de base sur le droit de refuser.

**REMARQUE :** Voir plus de cours sur la santé et la sécurité dans la série de cours sur la santé et la sécurité.



## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### **6. CSPAAT NIVEAU I (12 heures à compter du vendredi 24 février, 13 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

### **7. CSPAAT NIVEAU II (12 heures à compter du vendredi 24 février, 13 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la *Loi*. Les participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré d'appel » de la Commission, tout comme les nouveaux services de médiation. Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.

### **8. ÉLÉMENTS FINANCIERS INDISPENSABLES ET DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures à compter du vendredi 24 février, 13 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)**

#### **Inscription au début du cours**

#### **Éléments financiers indispensables**

Cet atelier s'adresse à tous les membres qui occupent un poste élu au sein d'une section locale. Que vous soyez un syndic ou un membre d'un conseil exécutif, apprendre les fondements des finances d'une section locale est une priorité. Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez quelles sont vos responsabilités quant aux finances du syndicat, comment établir un budget et comment être transparent et responsable face aux membres.

#### **Dirigeants financiers**

Une fois que les secrétaires-trésoriers et les syndics ont suivi l'atelier *Éléments financiers indispensables* au cours de la première journée, ils passeront la deuxième journée à apprendre au sujet de la tenue des livres et de la vérification. Les trésoriers apprendront comment utiliser le grand livre électronique du SCFP, à gérer les fonds et les comptes d'une section locale et à préparer des rapports pour les membres et les syndics. Les syndics apprendront comment effectuer de manière appropriée une vérification des livres, des comptes, des biens et des actifs d'une section locale. À la fin de cet atelier, les syndics seront capables de faire des recommandations à une section locale afin d'améliorer la santé financière de la section locale.

**REMARQUE :** Veuillez apporter un ordinateur portable – si possible.

## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

### **9. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL** (à compter du 25 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)

#### **Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 25 février, de 7 h 30 à 9 h 00**

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous désirez apprendre comment aider les membres du SCFP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction s'adresse à vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez des choses sur le rôle d'un délégué syndical, les enquêtes concernant des problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours *Introduction au travail de délégué syndical*, les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la série de cours pour les délégués syndicaux.

**REMARQUE :** Veuillez apporter votre convention collective.

### **10. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE** (à compter du 25 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)

#### **Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 25 février, de 7 h 30 à 9 h 00**

Sentez-vous plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations, comme les discours, les réunions et la communication sous forme d'entretien particulier. Cet atelier vous apprendra :

- à savoir ce qui rend un discours ou une présentation efficace;
- à acquérir et à pratiquer des astuces pour contrôler la nervosité;
- à préparer les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation;
- à acquérir de l'expérience quant à la prise de parole devant un groupe solidaire.

**REMARQUE :** Cet atelier est ouvert aux membres qui s'identifient comme étant des femmes.

### **11. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1** (à compter du 25 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)

#### **Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 25 février, de 7 h 30 à 9 h 00**

##### **a) Comprendre la santé mentale**

Explorez le rôle des délégués syndicaux dans le soutien et la représentation des membres vivant avec des problèmes de santé mentale. Apprenez comment contrer la stigmatisation et comment amorcer la conversation autour des potentiels problèmes de santé mentale d'un membre.

##### **b) Des lieux de travail psychologiquement sûrs**

Qu'est-ce qu'un lieu de travail sain et sécuritaire? Apprenez à identifier les risques psychologiques au travail et le rôle des personnes déléguées syndicales dans l'élimination des risques psychosociaux au travail et le rôle des délégués syndicaux dans l'élimination des risques psychosociaux.

##### **c) Créer des milieux de travail adaptés**

Apprenez le cadre légal qui entoure l'obligation d'accommodement, ce que sont un bon processus et un bon plan d'accommodement, ce à quoi ils doivent ressembler et quoi faire si l'employeur refuse de fournir des mesures d'accommodement raisonnables.

**REMARQUE :** Veuillez apporter votre Manuel de la personne déléguée à l'atelier.



## Séance de formation du printemps – Du 21 au 26 février 2023

**12. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2** (à compter du 25 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)

**Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 25 février, de 7 h 30 à 9 h 00**

**a) Traitement des griefs**

Partagez des astuces et de bonnes pratiques avec d'autres délégués et apprenez des stratégies pour gérer les griefs difficiles.

**REMARQUE :** Veuillez apporter votre convention collective et votre Manuel de la personne déléguée à l'atelier.

**b) Représentation des membres devant la direction**

Ce module équipe les délégués syndicaux afin qu'ils soient proactifs lors de leurs rencontres avec la direction. Apprenez des choses utiles pour des rencontres efficaces et renforcez votre confiance en pratiquant des situations de rencontre.

**c) Créer des lieux de travail sans harcèlement**

Apprenez à reconnaître les signes de harcèlement, à informer les membres sur le harcèlement et à représenter les membres qui sont impliqués dans des plaintes pour harcèlement.

**13. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 3** (à compter du 25 février, 9 h 00, jusqu'au dimanche 26 février, 12 h 30)

**Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 25 février, de 7 h 30 à 9 h 00**

**a) Compétences en résolution de conflits pour les délégués syndicaux**

Une situation de conflit sur le lieu de travail est stressante et affaiblit le syndicat. Apprenez-en plus sur les sources de conflit au travail et comment choisir une réponse appropriée en fonction de la situation. Pratiquez des compétences en communication en situations de conflit qui vous aideront à résoudre les conflits au travail et au sein du syndicat.

**b) Mesures disciplinaires et congédiement**

Apprenez-en plus à propos des concepts et des termes juridiques utiles, ainsi que sur le rôle que doit jouer un délégué syndical pendant l'enquête d'un employeur lorsqu'une mesure disciplinaire est prise et pendant les réunions de grief.

**REMARQUE :** Veuillez apporter votre convention collective et votre Manuel de la personne déléguée à l'atelier.

**c) Contrer le racisme**

Cet atelier recouvre les différents aspects du racisme sur le lieu de travail et le rôle que vous pouvez jouer en tant que délégué syndical pour le contrer.